

NEW!

Une nouvelle offre pour tous :
(prise en charge employeur : 50%)

600€

Une offre complémentaire
Pour les situations spécifiques
(prise en charge employeur : 100%)

200€

(Etre RQTH ou avoir un enfant à charge de moins de 18 ans ou être parent isolé ou être un soutien aidant.)



Baby sitting, soutien scolaire,
assistance aux personnes âgées,
entretien de la maison ou encore
travaux de bricolage.



Conditions d'attribution :

Réservé aux salariés dont le contrat de travail n'est pas suspendu

(congé parental, congé sabbatique, etc..) et remplissant les conditions suivantes :

- Avoir 6 mois d'ancienneté.



Rendez-vous sur votre espace Swile Web ou Application :

Comment les utiliser ?

<https://www.swile.co>

Remboursement sur facture (ou bulletin de paie URSSAF) ou paiement du prestataire grâce aux e-CESU.

RESTEZ CONNECTÉS
Avec la CFTC



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

